

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **26**  
 Nombre de votants : **36**  
 Date de convocation : **22/09/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : LOCATION MINIBUS ASS.FOOTBALL CLUB DE THUIR APPROBATION CONVENTION ET FORFAIT**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BOURRAT, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ  
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL  
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL  
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ  
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ  
 L.FERRER (Thuir) à N.MON  
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN  
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)

Absent :

P.MAURY (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-98-17MinibFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

**Monsieur Jean-Claude BERNADAC** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION MISE A DISPOSITION AU SERVICE P.I.J DU MINIBUS DU FOOTBALL CLUB DE THUIR**

VU les statuts de la Communauté et sa compétence facultative en matière d'Enfance et Jeunesse

Le Président **RAPPELLE** l'activité assurée par les deux sites Points Jeunes et le Point Informations Jeunesse, sur l'ensemble du territoire intercommunal et au-delà ;

Il **INFORME** l'Assemblée de la nécessité de véhicules adaptés aux transports des jeunes, afin d'assurer la fréquentation et les déplacements sur les activités proposées par le service Jeunesse ;

Il **INFORME** l'Assemblée de la possibilité offerte à la Communauté de conventionner avec l'association Football Club de THUIR, afin d'utiliser ponctuellement le minibus dont elle est propriétaire, en complément de celui de la Communauté.

Il **PROPOSE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition telle que modèle annexé, étant précisé qu'un état des lieux complet -Carrosserie et Mécanique- sera rempli en présence du Président de l'Association.

Il **PRECISE que** le remboursement des frais est fixé forfaitairement à 350€TTC maximum par semaine de mise à disposition, du lundi au samedi.

Il **INDIQUE** qu'une négociation du tarif est engagée, et que sera accepté tout forfait inférieur à 350€TTC qui serait proposé par l'association en question.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Et après en avoir délibéré

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du véhicule minibus immatriculé BW 488 HP avec l'Association Football Club de THUIR, pour l'usage strictement défini dans la convention dont un modèle est annexé.

**FIXE** le mode de remboursement des frais de façon forfaitaire, à hauteur maximale de 350€TTC/semaine du lundi au samedi.

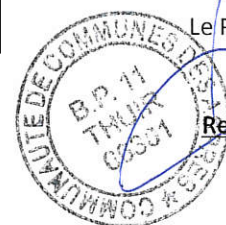
Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-98-17MinibFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017



Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-98-17MinibFCT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017